



Strasbourg Université Club Escrime

Agrément Jeunesse et Sport n°4333 du 17 juin 1949

SIRET : 40879061600036



CHAMPIONNATS DE FRANCE VÉTÉRANS SABRE & FLEURET

Epreuves Individuelles	Complexe Aristide Briand - 43 avenue du Rhin 67100 Strasbourg 1er étage	
	<u>Sabre (H&D)</u>	<u>Fleuret (H&D)</u>
	Samedi 28 juin 2025	
Ouvertures des portes	6h	
Appel (ouverture du pointage)	Pointage possible la veille (vendredi 27/6) de 16h à 21h 8h	Pointage possible la veille (vendredi 27/6) de 16h à 21h 13h
Scratch (élimination si non-présentation)	8h30	13h30
Début (de la compétition avec les 1ers matchs de poule)	9h	14h
Finales & Cérémonie Protocolaire	Finales sur 2 pistes à l'issue des ½ finale de chaque arme Cérémonies protocolaires à l'issue des épreuves de chaque arme	

Epreuves Par Equipe	Complexe Aristide Briand - 43 avenue du Rhin 67100 Strasbourg 1er étage	
	<u>Fleuret (H&D)</u>	<u>Sabre (H&D)</u>
	Dimanche 29 juin 2025	
Ouvertures des portes	7h	
Appel (ouverture du pointage)	8h	8h
Scratch (élimination si non-présentation)	8h30	8h30
Début (de la compétition)	9h	9h
Finales & Cérémonie Protocolaire	Finales sur 2 pistes à l'issue des ½ finale de chaque arme Cérémonies protocolaires à l'issue des épreuves de chaque arme	

www.suc-escrime.fr - contact@suc-escrime.fr

Siège Social : 44a rue Pierre de Coubertin 67000 Strasbourg - Salle d'armes : 43 avenue du Rhin 67100 Strasbourg

Contact : Timothé BOUDHIL - Président : 06 98 304 307

RÈGLEMENTS & FORMULES

Textes de Références	Règlement technique de la FIE & Règlements sportifs de la FFE
Sabre Indiv (RS Sabre Art. 30.1)	<u>Conditions de participation</u> : Open <u>Formule</u> : Les catégories +35, V1, V2, V3, V4 sont séparées dès les tours de poules Tour de poules à 7, 6 ou 5, avec décalage par club, sans éliminé, - Tableau d'élimination directe par catégorie, sans repêchage, - <u>Cas particuliers</u> : • Si un seul tireur est présent : il est titré dans son arme et sa catégorie • Si 2 tireurs sont présents : ils tirent la finale pour l'attribution du titre et de la médaille d'argent • De 3 à 9 participants : poule unique suivie d'un tableau d'élimination directe sans repêchage. • Dans tous les cas, le titre est attribué.
Sabre par équipes (RS Sabre Art. 30.2 & 30.3)	<u>Sabre Dames</u> : Critérium national par équipes sabre dames <u>Conditions de participation</u> : Épreuve ouverte, la composition des équipes est libre, en privilégiant dans un premier temps les équipes de clubs, puis les équipes régionales, puis les équipes constituées au sein de la même zone, et enfin les équipes libres. Le Directoire Technique aura autorité pour valider la composition des équipes. <u>Classement initial</u> : Classement d'entrée des équipes établi selon les règles de constitution du classement initial des épreuves par équipes, <u>Formule</u> : La formule sera définie par le Directoire Technique en fonction du nombre d'équipes engagées. <u>Sabre Hommes</u> : Championnat de France par équipes sabre hommes <u>Conditions de participation</u> : Epreuve Open ouverte aux Equipes de club ou EIC <u>Classement initial</u> : Classement d'entrée des équipes établi selon les règles de constitution du classement initial des épreuves par équipes, <u>Formule</u> : La formule sera définie par le Directoire Technique en fonction du nombre d'équipes engagées.
Fleuret Indiv. (RS Fleuret Art. 29.1)	<u>Conditions de participation</u> : Open, en fonction des conditions de participation établies par les ligues régionales, et sous réserve d'avoir participé à au moins une épreuve nationale. <u>Formule</u> : Les catégories +35, V1, V2, V3, V4 sont séparées dès les tours de poules Tour de poules à 7, 6 ou 5, avec décalage par club, sans éliminé Tableau d'élimination directe par catégorie, sans repêchage <u>Cas particuliers</u> :



Strasbourg Université Club Escrime

Agrément Jeunesse et Sport n°4333 du 17 juin 1949

SIRET : 40879061600036



	• Si un seul tireur est présent : il est titré dans son arme et sa catégorie • Si 2 tireurs sont présents : ils tirent la finale pour l'attribution du titre et de la médaille d'argent • De 3 à 9 participants : poule unique suivie d'un tableau d'élimination directe sans repêchage.
Fleuret par équipes (RS Fleuret Art. 29.2 & 29.3)	<u>Fleuret Dames</u> : Critérium national par équipes fleuret dames <u>Conditions de participation</u> : Épreuve ouverte, la composition des équipes est libre, en privilégiant dans un premier temps les équipes de clubs, puis les équipes régionales, puis les équipes constituées au sein de la même zone, et enfin les équipes libres. Le Directoire Technique a autorité pour valider la composition des équipes. <u>Formule</u> : La formule est définie par le Directoire Technique en fonction du nombre d'équipes engagées. <u>Fleuret Hommes</u> : Championnat de France par équipes fleuret hommes <u>Conditions de participation</u> : épreuve Open ouverte aux Equipes de club ou EIC. <u>Classement initial</u> : classement d'entrée des équipes établi selon les règles de constitution du classement initial des épreuves par équipes <u>Formule</u> : la formule sera définie par le Directoire Technique en fonction du nombre d'équipes engagées.
Inscriptions & Droits d'Engagement	Elles se font obligatoirement sur l'extranet fédéral avant le mercredi 18 juin 2025 23h59. Le paiement des droits d'engagements sera à faire (par le club ou le licencié) sur l'extranet avant le vendredi 27 juin 11h59

Arbitrage	Arbitres désignés par la Commission Nationale d'Arbitrage de la Fédération Française d'Escrime. <u>Référent Fleuret sur la compétition</u> : Yannick SUMAC <u>Référent Sabre sur la compétition</u> : Lysiane FIHUE
Vols et Pertes	Nous déclinons toutes responsabilités en cas de pertes et de vols

Contrôle matériel (pantalon, veste, sous-cuirasse, veste électrique, gant, masque) Vendredi 27 juin de 16h à 21h Samedi 28 juin de 8h à 14h	Vidéo-arbitrage L'intégralité des ½ finales et finales seront tirées avec un dispositif arbitrage-vidéo conforme aux normes FIE. Les matchs seront proposés ultérieurement sur la chaîne Youtube du club	Garde-Housse obligatoire (Salle d'armes à l'étage)
--	--	---

www.suc-escrime.fr - contact@suc-escrime.fr

Siège Social : 44a rue Pierre de Coubertin 67000 Strasbourg - Salle d'armes : 43 avenue du Rhin 67100 Strasbourg

Contact : Timothé BOUDHIL - Président : 06 98 304 307

RESTAURATION & ANIMATIONS

BUVETTE :

Pour vous restaurer et vous rafraîchir tout au long du week-end, une buvette sera à votre disposition.

Règlements possibles par CB & Espèces

ENSEMBLE, SOYONS ECO-RESPONSABLE !

1. N'oubliez pas d'apporter votre gourde ou contenant
2. Le tri sera proposé sur la compétition
3. Un système de consigne (verre) est mis en place pour les boissons

SOIREE TARTES FLAMBEES A VOLONTÉ

Après l'effort, le réconfort ! Ne manquez pas notre soirée festive le **samedi 28 juin à partir de 19h** au complexe Aristide Briand.

Au programme : **tartes flambées à volonté et une boisson incluse pour seulement 20€** ! L'occasion parfaite pour refaire les matchs et partager un moment convivial entre passionnés.

Réservez votre soirée dès maintenant grâce à ce lien: [Inscriptions Soirée Tartes Flambées](#)

Proposé grâce à notre partenaire :



STANDS





Strasbourg Université Club Escrime

Agrément Jeunesse et Sport n°4333 du 17 juin 1949
SIRET : 40879061600036



HÉBERGEMENTS



Ibis Styles Avenue du Rhin

29 avenue Aristide Briand 67100 Strasbourg (à 2min à pied)

Restauration en room service possible

Réservation au 03 88 60 10 52 ou H9568@accor.com
en mentionnant “compétition du SUC Escrime”



Hôtel Tandem

2 place de la gare 67000 Strasbourg (à 20min en tram - ligne direct)

Réservation au 03 88 22 30 30
en mentionnant “compétition du SUC Escrime”

ACCES



Gare de Strasbourg

Place de la Gare 67000 Strasbourg



Aéroport de Strasbourg

[Navette Aéroport-Gare en train](#)



A35 et A351 (Accès par Schiltigheim ou Illkirch)

Parking du complexe Aristide Briand (20 places)
à 2min à pied de l'hôtel Ibis Styles



Transports en commun

Arrêt de Tram “Aristide Briand”

Ticket de Tram (rechargeable) : 1,90€

[Navette de l'Aéroport à votre lieu d'hébergement](#) : 4,50€

www.suc-escrime.fr - contact@suc-escrime.fr

Siège Social : 44a rue Pierre de Coubertin 67000 Strasbourg - Salle d'armes : 43 avenue du Rhin 67100 Strasbourg

Contact : Timothé BOUDHIL - Président : 06 98 304 307

FÉDÉRATION FRANÇAISE
ESCRIME